

STATUT JURIDIQUE DE L'EQUIVALENT DU COMMIS SAIRE- PRISEUR AU DANEMARK

Textes de références :

- ✓ Lovbkg. 191/1986 om offentlig auktion ved auktionsledere

1. Dans le système judiciaire danois, il existe différents intermédiaires chargés de l'estimation et de la vente aux enchères de biens meubles.

L'*auction leader* ou l'*auctioneer* sont chargés de procéder aux ventes forcées ordonnées par la Cour des *Bailliff's* (un *Bailliff* est un huissier). Les ventes forcées ont pour but la satisfaction des demandes de paiement des créanciers et se distinguent donc des ventes amiables.

L'*auctioneer* conduit la vente aux enchères ; l'*auction leader* est responsable des actions de l'*auctioneer*.

La loi danoise prévoit l'existence d'un *auction holder* dont la tâche est la préparation du processus précédant la vente, notamment l'estimation du bien et la mise en forme du catalogue de vente.

La loi danoise connaît également le *debt collector* dont l'activité consiste à assurer le recouvrement des offres faites aux enchères.

En pratique, les activités de *auction leader*, *auctioneer* et *debt collector* sont exercées par la même personne. Cette personne est rémunérée pour chacune de ces fonctions prises séparément.

Un *auctioneer* doit être citoyen danois et être âgé d'au moins 25 ans.

2. Les *auction leaders* sont nommés par le Ministre de la Justice sur proposition de la Cour locale des *Bailliff's*. Ils sont souvent des avocats. Leur travail est contrôlé par la *Bailliff's Court*. Ils n'ont pas le pouvoir de décision dans les affaires contentieuses; celles-ci sont de la compétence de la *Bailliff's Court*.

L'entrée en fonction d'un *auction holder* est subordonnée à l'obtention d'un agrément délivré par le chef de la police locale.

3. Conformément à l'*Administration of Justice Act (AJA)*, la Cour des *Bailliff* est compétente pour connaître des ventes forcées. Cette Cour est une division de la Cour locale. Les décisions qu'elle prend sont de nature judiciaire et peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour d'appel (Lansretten).

En application d'une décision de la *Bailliff's Court*, l'*auction leader* conduit la vente forcée. Les biens vendus lors d'une telle procédure comprennent les biens meubles à l'exception des navires, aéronefs, titres et demandes de paiement basées sur un engagement oral.

Les ventes amiables de biens meubles, à l'exclusion des navires et des aéronefs, sont conduites par un commissaire-priseur (*auction leader*). Ces ventes sont presque toujours basées sur des demandes des propriétaires.

Les *auction leaders* sont indépendants, sauf contrôle des *Bailliff's Courts*. Ils ne sont pas considérés comme des employés publics.

4. Le Ministère de la Justice détermine les honoraires maximum de l'*auction leader*. Ce montant est fixé actuellement à 700 DKK par heure. Les honoraires minimum seront toujours de 140.000 DKK. Si la vente est annulée, le montant s'élèvera à 700 DKK.

L'acheteur doit généralement payer 25 à 30 % du prix de l'enchère, en plus des taxes.

5. Un *auction leader* n'estime pas la valeur des objets à vendre, c'est l'*auction holder*. Mais en fait, c'est la même personne. Il n'y a pas de monopole de l'estimation des objets. Un objet n'a d'ailleurs légalement pas besoin d'être estimé pour être vendu.

Il existe néanmoins au Danemark, certains organismes spécialisés dans l'estimation des biens.

6. L'activité de l'*auctioneer* est limitée géographiquement.

7. Il peut exercer en société.

8. La responsabilité de l'*auctioneer* est gouvernée par les règles de responsabilité de droit commun.

9. Il existe une association professionnelle d'*auctioneers*.